



BIENNALE DE VENISE EN ARCHITECTURE 2020 : Appel de déclarations d'intérêt

Le Conseil des arts du Canada lance un appel de déclarations d'intérêt pour représenter officiellement le Canada à la Biennale de Venise en architecture 2020, prestigieuse plateforme internationale d'engagement, invitant au dialogue critique sur l'architecture contemporaine. La Biennale se déroule essentiellement à deux endroits, soit l'Arsenale et l'historique Giardini di Castello, où se trouve le pavillon du Canada (l'un des 30 pavillons nationaux installés sur place en permanence). Conçu en 1957, le pavillon canadien est de nouveau ouvert depuis mai 2018, après une année de restauration, et c'est là que sera présentée l'exposition canadienne lors de la Biennale de Venise en architecture 2020, laquelle devrait attirer leaders culturels, architectes et artistes ainsi que plus de 350 000 visiteurs de mai à novembre 2020.

L'exposition proposée doit montrer l'excellence dans la conception et le design, sortir des sentiers battus et être pertinente au regard des tendances en architecture contemporaine au Canada; elle peut s'accompagner de travaux de recherche critique ou conceptuelle en architecture, en aménagement paysager ou en design urbain.

L'exposant retenu devra exécuter le projet proposé sans modifier de façon substantielle le pavillon du Canada, et assumer toute dépense engagée pour le projet excédant le financement fourni par le Conseil des arts du Canada.

Le Conseil des arts du Canada financera l'exposition à hauteur de 500 000 \$. Le budget total du projet, qui comprend les charges ayant un effet sur la trésorerie, mais pas les contributions en nature, ne doit pas être supérieur à 800 000 \$. Dans le cas où l'exposant souhaiterait augmenter ce budget, il doit d'abord obtenir l'approbation du Conseil des arts du Canada et fournir une garantie raisonnable démontrant que les fonds supplémentaires ont été obtenus auprès de sources du secteur public ou privé.

Le Conseil des arts du Canada agira comme subventionnaire principal de l'exposition et, à ce titre, aura le mandat de conclure les ententes nécessaires avec les responsables de la Biennale de Venise, conformément à leurs exigences culturelles et organisationnelles. Il lui incombera également d'embaucher un coordonnateur sur place et de surveiller son travail, ainsi que d'organiser l'inauguration officielle, en collaboration avec l'ambassade du Canada à Rome (ce qui comprend la gestion des invitations, des communications et des relations avec les médias pour cette occasion).

L'exposant assumera la responsabilité de tous les aspects de l'exposition, de la conception au design en passant par l'exécution du projet et la gestion de l'exposition, ce qui implique notamment ce qui suit :

- Faire le point auprès du subventionnaire principal à toutes les étapes du projet.
- Signer un contrat de sous-location avec le Musée des beaux-arts du Canada pour couvrir les dépenses réelles et raisonnables de fonctionnement et d'entretien durant la période d'occupation du pavillon du Canada (p. ex. assurances, électricité, élimination des déchets et contribution calculée au prorata pour les dépenses d'entretien annuelles assumées par le Musée des beaux-arts du Canada). Le contrat fera également état des responsabilités financières, administratives et opérationnelles de l'exposant concernant la remise du pavillon dans son état d'origine après le démontage de l'exposition ainsi que des délais convenant au Musée des beaux-arts du Canada à cet égard.
- Présenter au Musée des beaux-arts du Canada des plans d'exposition décrivant en détail en quoi le projet met en valeur le pavillon du Canada et cadre avec celui-ci.
- Collaborer étroitement avec le coordonnateur à Venise pour toute question de production liée au pavillon.
- Collaborer avec l'ambassade du Canada en Italie, Affaires mondiales Canada, le Musée des beaux-arts du Canada et le Conseil des arts du Canada (subventionnaire principal), au besoin.
- Veiller à obtenir les permis requis auprès des responsables de la Biennale, de la Ville de Venise et des autres autorités concernées.
- Assurer la coordination avec les autorités et les fournisseurs de services concernés à Venise.
- Respecter les échéances de projet établies par le bureau de la Biennale.
- Embaucher un directeur de production ou un gestionnaire de projet.
- Embaucher un producteur (commissaire, concepteur, entrepreneur, société, etc.).
- Veiller à ce que des préposés soient en poste dans le pavillon, durant les heures d'ouverture de la Biennale, pour toute la durée de l'exposition.
- Assurer le paiement des coûts d'expédition, d'assurance, de montage et de démontage pour l'exposition.
- Acquitter les coûts de l'assurance responsabilité civile générale pour l'exposition.
- Collaborer avec le subventionnaire principal en ce qui a trait aux communications, notamment pour la conception et la maintenance d'un site web bilingue et d'initiatives sur les médias sociaux pour le projet.
- Collaborer avec le subventionnaire principal et l'ambassade du Canada en Italie pour préparer l'inauguration et en faire la promotion à Venise et dans les médias.
- Participer à des activités, notamment de collecte de fonds et de reconnaissance, et conclure des ententes de parrainage.

Candidats admissibles

Les institutions et les organismes constitués en personne morale et les entreprises enregistrées établis au Canada sont admissibles, ce qui comprend notamment les sociétés, les organismes et les associations d'architecture, les écoles d'architecture, les centres dirigés par des artistes, les galeries d'art et les musées. L'institution, l'entreprise ou l'organisme doit être de propriété canadienne à hauteur d'au moins 75 %, et son siège social et sa direction établis au Canada.

L'équipe doit comprendre des membres détenant une expertise professionnelle en architecture contemporaine canadienne et ayant de l'expérience en la matière (architectes, critiques et commissaires du domaine de l'architecture, professeurs d'architecture, architectes paysagistes, urbanistes, etc.).

Les candidats doivent démontrer qu'ils sont en mesure d'assumer les responsabilités décrites aux présentes et de réaliser un projet de cette nature.

Non-admissibilité

Les activités, dépenses et contributions suivantes ne sont pas admissibles :

- Toute activité proposée par une personne de moins de 18 ans;
- Toute activité illégale aux termes du *Code criminel*;
- Toute activité artistique encadrée par des non-professionnels;
- Toute activité réalisée pour satisfaire aux exigences d'un cours d'un établissement d'enseignement (communiquez avec un agent de programme pour les activités non pédagogiques liées aux cycles supérieurs);
- Toute activité s'inscrivant directement dans la prestation d'un cours ou d'un programme d'enseignement;
- Toute dépense déjà assumée par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH);
- Toute dépense d'immobilisations;
- Toute contribution à un fonds de dotation.

Installation

Le pavillon du Canada appartient au Musée des beaux-arts du Canada. Par conséquent, tous les plans de conception d'exposition et documents connexes doivent être approuvés par celui-ci avant que les travaux de construction ou de montage d'installation puissent s'amorcer.

L'architecture restaurée du pavillon ne peut être modifiée de façon notable, ou cachée de quelque façon que ce soit. L'autorisation d'utilisation des jardins ou des terrains entourant le pavillon du Canada est sujette aux protocoles d'approbation habituels des autorités italiennes concernées (Ville, *soprintendenza* ou responsables de la Biennale).

Présentant une forme qui rappelle celle d'un demi-beigne ou d'une coquille de nautilus à multiples facettes, le pavillon du Canada comporte une cour intérieure vitrée et compte deux arbres : un, de bonne taille, en son centre et un autre, dans la cour. L'aspect unique des lieux doit être pris en considération dès les débuts du projet, et nécessite habituellement une recherche de solutions créatives et adaptées pour l'exposition des œuvres. Qui plus est, le pavillon est un bâtiment classé en Italie, ce qui signifie que son intégrité, à titre d'ouvrage architectural, doit être préservée.

La majorité de ses murs intérieurs sont faits de maçonnerie crépie ou sont vitrés; l'humidité passe à travers les murs du pavillon, et il n'y a pas de système de contrôle de l'humidité autre

que la climatisation. Pour décider du type d'œuvres qui peuvent être exposées sans risque de dommage, il faut tenir compte du climat humide de Venise et de l'absence quasi totale de dispositifs de régulation de la température à l'intérieur du pavillon. La Biennale dure six mois, durant lesquels il est possible que certains matériaux, comme les cloisons sèches et les panneaux de fibres à densité moyenne (MDF), absorbent l'humidité, ramollissent ou se déforment; l'exposant doit donc garder cela en tête lors du choix des matériaux de construction et d'exposition.

La grande surface vitrée du mur intérieur donnant sur la cour du pavillon pose également un défi pour l'intégration de projections. Un dispositif occulteur extérieur est actuellement en conception pour le vitrage et sera prêt à temps pour la Biennale; il sera visible de l'extérieur, ce qui aura une incidence sur l'aspect du bâtiment. Une autre solution consiste à ériger des murs temporaires pour délimiter une partie de l'espace. Souvent, l'humidité, la poussière et d'autres facteurs environnementaux font en sorte qu'il est nécessaire de recouvrir l'équipement pour le protéger des infiltrations.

Il est interdit de percer des trous dans le plancher ou le plafond du pavillon. Toute modification faite au pavillon doit être réversible, une fois l'exposition terminée. Les poutres de toiture exposées offrent la possibilité d'installer des éléments faits sur mesure pour suspendre des œuvres ou des structures.

Déclaration d'intérêt

Un seul document PDF, ne comportant pas plus de 15 pages (8 ½ po x 11 po), peut être soumis par déclaration d'intérêt (ce nombre exclut les pages de couverture). Les déclarations doivent être envoyées par courriel, à l'adresse paoquang.yeh@conseildesarts.ca, au plus tard **le lundi 5 novembre 2018, à 23 h 59 (HE)**.

La déclaration d'intérêt doit comprendre les renseignements suivants :

- Nom et coordonnées de la société d'architecture ou de l'organisme soumettant sa candidature;
- CV et biographie des principaux membres de l'équipe (employés, commissaire, concepteur, gestionnaire de projet, personnel de communication, etc.);
- Descriptions et illustrations de trois expositions ou projets, pertinents en contexte, réalisés au cours des 10 dernières années par l'équipe;
- Courte description du concept et du cadre artistiques; des œuvres d'architecture ou de praticiens qui seront exposées; de la stratégie de conception d'exposition; et des répercussions prévues du projet sur le milieu architectural, sur le public cible (s'il y a lieu) et sur le grand public.

Les déclarations d'intérêt seront évaluées d'après les critères suivants :

- Pertinence et intérêt architecturaux des idées présentées;
- Capacité de l'exposition à capter l'attention d'un public diversifié et à susciter une conversation enrichissante sur l'architecture contemporaine canadienne, au pays et à l'étranger;
- Capacité avérée du candidat à achever un projet de cette nature rapidement et de manière responsable et professionnelle.

Processus de sélection

Le processus de sélection se déroule en deux temps. Le comité de sélection établi par le Conseil des arts du Canada prend connaissance des déclarations d'intérêt et prépare la liste des candidats sélectionnés; ceux-ci sont ensuite invités à préciser leur proposition et à établir un budget, ainsi qu'à présenter leur projet au comité de sélection.

Le comité de sélection est composé des membres suivants :

- Mirko Zardini, directeur, Centre canadien d'architecture, Montréal (Québec)
- Kitty Scott, conservatrice Carol et Morton Rapp de l'art moderne et contemporain, Musée des beaux-arts de l'Ontario, Toronto (Ontario)
- Sasa Radulovic, architecte, 5468796 architecture, Winnipeg (Manitoba)
- Manon Asselin, architecte, Atelier TAG, Montréal (Québec)

5 novembre 2018

Date limite pour la présentation des déclarations d'intérêt

Début janvier 2019

Date limite pour la soumission des propositions détaillées et des budgets

Fin janvier 2019

Entrevues et présentations au comité de sélection

L'exposition retenue, qui représentera officiellement le Canada pour la Biennale de Venise en architecture 2020, sera annoncée fin février 2019.

Renseignements

Pao Quang Yeh

Agent de programme

Rayonner à l'international

paoquang.yeh@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5094

ATS : 1-866-585-5559